



NATIONS  
UNIES



Conférence diplomatique de  
plénipotentiaires des Nations Unies  
sur la création d'une Cour criminelle  
internationale

Rome, Italie  
15 juin - 17 juillet 1998

Distr.  
LIMITEE

A/CONF.183/C.1/L.77  
15 juillet 1998

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION PLENIERE

PROPOSITION PRESENTEE PAR LA REPUBLIQUE DE COREE

Article 7 ter

S'agissant de l'affaire pour laquelle il a accepté la compétence de la Cour, cet Etat se conforme aux obligations qui lui incombent en vertu du présent Statut, notamment celle de coopérer avec cette dernière sans retard et sans exception conformément au chapitre IX.

-----

GE.98-72386 (F)

ROM.98-3832